

Au moment où, désigné par le peuple français pour exercer la charge de Président de la République, j'en prends officiellement possession, j'évoquerai d'abord la personne du général de Gaulle. C'est lui qui a doté notre pays d'institutions grâce auxquelles nous avons pendant dix années connu la stabilité politique, dominé plusieurs crises d'une extrême gravité, et pour finir assuré sans secousses la transmission des pouvoirs présidentiels.

Durant ces dix années, le général de Gaulle a représenté ici la France avec un éclat et une autorité sans précédent. Mon devoir m'est tracé par son exemple, comme il m'est dicté par la confiance que m'a manifestée le pays. J'ai la ferme intention de le remplir dans le strict respect de la Constitution de la V^e République et avec la volonté de maintenir la dignité de la France.

Pour y parvenir, le Président de la République doit pouvoir compter sur le concours de tous ceux qui, à des titres divers, sont dépositaires d'une part de la souveraineté nationale ou incarnent l'autorité de l'Etat. C'est vous dire, Messieurs, l'importance des tâches qui vous incombent et le désir que j'ai de collaborer largement avec chacun d'entre vous, dans le cadre de vos attributions propres, comme avec les Assemblées et les corps que vous représentez.

C'est dans cet esprit que je vous assure de toute ma considération et de ma confiance.

Vive la République.

Vive la France.

Georges Pompidou. Discours d'investiture. Palais de l'Elysée. 20 juin 1969.